Envoyé en préfecture le 09/12/2022

ID: 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_09-BF

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 09/12/2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 novembre 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL, Maire.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; J-C ARAGON ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; C. AZAIS ; W. BIGNON ; J-M DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; A. ZAKHARY

Absents représentés: M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER; G. REQUENA par M. PEREZ; S. BASSI-ALLEMAND par A. KELLY; A. CHOUKROUN par M. IBARS; S. MARTI par L. GASC; S. JEAN par J-D POUSSIER; L. DELAITE par C. PROUTEAU; D. VIALAS par D. CUPOLI; J. GROSSO par A. ZAKHARY; D. SAUVADE par C. BASTIDE Absent: JF. MARY

9. Port de Tabarka – Décision modification n°1 (Annexe 1.4)

La décision modificative a pour objet de modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la décision modificative n°1 2022 du Port de Tabarka qui se présente ainsi :

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 09/12/2022

ID: 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_09-BF

- M 4 -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

UBELLE	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES REELLES		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	300,00	
PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		300,00
TOTAL OPERATIONS REELLES FONCTIONNEMENT	300,00	300,00
OPERATIONS D'ORDRE		
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	300,00	300,00
	DEPENSES REELLES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES TOTAL OPERATIONS REELLES FONCTIONNEMENT OPERATIONS D'ORDRE TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	DEPENSES REELLES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES TOTAL OPERATIONS REELLES FONCTIONNEMENT OPERATIONS D'ORDRE TOTAL OPERATIONS D'ORDRE 0,00

Compte tenu de ces divers éléments, je vous invite à :

D'adopter la décision modificative n°1 2022 du budget du Port de Tabarka,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur, Après en avoir délibéré, A LA MAJORITE Pour 26

Abstention 2 (J. GROSSO; A. ZAKHARY)

DECIDE

D'adopter la décision modificative n°1 2022 du budget du Port de Tabarka,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance Marie PEREZ Pour extrait conforme, Le Maire Yves MICHEL